

CORRESPONDANCE

DÉCISIONS DU CONSEIL

12 avril 1878 30 janvier 1905

P28/B2,10



Province de Québec
Municipalité du Village
de S^t Louis du Mile-End, Paroisse de l'En-
fant Jésus, Comte Hochelaga.

A une session générale du Conseil du Villa-
ge de S^t Louis du Mile-End, Paroisse de l'En-
fant Jésus, Comte Hochelaga, tenue
suivant ajournement pris à la séance ten-
nue le six Avril courant dans la cote va-
cant de la maison de M. Paschal Hébert
Lecompte sur la rue S^t Laurent dund
le huitième jour d'Avril mil huit cent
soixante et dix huit à sept heures et de-
mise du soir conformément aux disposi-
tions du Code Municipal de la Province
de Québec à laquelle sont présents:

M. le Maire Antoine Leclaire & M. M.
les Conseillers César Leclaire fils, George
Amiot père, Traie Leblanc, Joseph Bé-
Langer fils, François Brasseur, David
Fargat Dépaté, formant le Quorum du
Conseil sous la présidence de M. le Maire
Le Procès-Verbal de la dernière séance est
lu et adopté

Il est résolu à l'unanimité
sur motion de M. François Brasseur secon-
dé par M. David Fargat Dépaté que M.
M. Joseph Bélanger fils, César Leclaire
fils & George Amiot père composent le
Comité des finances et que M. Joseph
Bélanger fils en soit le Président

Il fut résolu à l'unanimité
sur motion de M. Joseph Bélanger fils se-
condé par M. Traie Leblanc que M. M.
David Fargat Dépaté, François Brasseur &
César Leclaire fils composent le Comité
des

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

des travaux et que Mr. David Fargat
Député en soit le Président

Mr. Joseph Belanger fils secondé par
Mr. George Amiot père propose que Mr.
Mr. Césaire Leclaire fils, David Fargat
Député Josué Leblanc composent le
Comité de Police et que Mr. Césaire Le-
claire fils en soit le Président

Adoptée l'unanimité

Sur motion de Mr. Josué Leblanc secondé
par Mr. David Fargat Député il est
résolu à l'unanimité que Mr. M. Fran-
çois Brazeau, Joseph Belanger fils & Geo-
ge Amiot père composent le Comité de
Santé et que Mr. François Brazeau en
soit le Président

Il fut unanimement résolu

Sur motion de Mr. Joseph Belanger fils
secondé par Mr. Césaire Leclaire fils que
Mr. M. Josué Leblanc, François Brazeau
& George Amiot père composent le Comité
de Santé et que Mr. Josué Leblanc en
soit le Président

Il est résolu à l'unanimité

Sur motion de Mr. François Brazeau
secondé par Mr. David Fargat Député
que Mr. M. George Amiot père, Joseph
Belanger fils & Césaire Leclaire fils com-
posent le Comité des Liances et que Mr.
George Amiot père en soit le Président

Après lecture des applications de Mr.
Mr. Noël Martineau, O. Belanger,
Pierre David fils, Pierre Picotte fils, Joseph
Chartrand & M. D. Côté pour la charge
de Secrétaire Trésorier

Mr. François Brazeau secondé par Mr. Da-
vid

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

mid Farget Député fait motion que l'ap-
plication de M. Pierre David fils pour
la charge de Secrétaire - Trésorier soit ac-
ceptée

M. Joseph Belanger fils secondé par M.
George Amiot père propose en amendement
que l'application de M. L. O. Bé-
langer pour la dite charge de Secrétaire
Trésorier soit acceptée au lieu et place
de celle de M. Pierre David fils

Le Conseil se n'étant pas unanime sur cet
amendement il est perdu sur la divi-
sion suivante

vote pour M. George Amiot père, Thais Le-
blanc Joseph B. Belanger fils 3, vote con-
tre M. M. Césaire Leclaire fil, François
Brazear David Farget Député 3.

Les voix étant également partagées M.
le Maire donna son vote préférentiel
contre l'amendement

La motion principale étant mise aux
voix est remportée sur la division sui-
vante.

vote pour M. M. Césaire Leclaire fil, François
Brazear David Farget Député 3, vote
contre M. M. George Amiot père, Thais
Leblanc Joseph Belanger fil 3.

Les voix étant également partagées M.
le Maire donna son vote préférentiel
en faveur de la motion

M. David Farget Député secondé par M.
François Brazear propose que M. Pierre
David fils soit nommé Secrétaire - Tréso-
rier de cette Corporation avec un salaire de
quatre cent piastres (400⁰⁰) par an les
devoirs du dit Secrétaire - Trésorier consis-
tant dans l'accomplissement de toutes
les

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

44

par Mr. Lesaire Leclair fils que le Secretaire-Tresorier soit chargé de préparer pour la prochaine séance les Reglements suivants.

Reglement des Charretiers

" " de Police

" " Impasant une taxe sur les chiens

" " " " les Boulangers

" " " " les Bouchers

" " " " les Colporteurs

Il est enfin résolu à l'unanimité

du soir

Sur motion de Mr. Joseph Belanger fils

secondé par Mr. Lesaire Leclair fils que

la présente séance soit ajournée à ven-

dre di le douze courant à sept heures et

demie pour la dépêche des affaires

Un renvoi en marge est bon

Signé

Etienne Leclair

Président

Procès verbal

de la

séance du 12 avril

Signé

Ant. Lesaire

Président

Contre Signé

Arcture Lacombe

Contre Signé

Pierre Davouzet

Secrétaire

Trivier

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

Rapport

de Messieurs, Antoine Leclair, David Sepatie
Joseph Belange fils et Paul Lavetier.
Vos. Conseillers Municipaux

et
Son Honneur le Maire
C. L.

Messieurs les Conseillers Municipaux
du Village de St. Louis du Mile End
Comte Nochelaga

Ont l'Honneur de faire Rapport
Qu'ils se sont réunis en Assemblée privée
Vendredi, Soir, Neuf Heures, Courant, sous
la présidence de Antoine Leclair, C. L.
et

Qu'ils ont examiné la demande faite par
ce Conseil à M. Wm Ramsay, C. L. ~~Président~~
de la Standard Life Assurance Company
de vouloir bien prêter un Montant de
\$16,000.00, Seize Mille Charities sur Dépenses
de Seize Coupons de Mille Charities chacun
au Taux de 7 1/2%. Les dites Dépenses devant
être au Pair, et rachetées après quatre
Ans, un Coupon Chaque Année. Le même
Intérêt devant diminuer sur le rachat
de chaque Coupon de Dépenses, le terme
devant être de Vingt Ans à partir du 1^{er}
Octobre 1878 de la présente année. Réponse

Qu'ils ont aussi examiné l'offre de C. L. Lapierre
Inspecteur de la British Life Assurance Company
de négocier le dit Emprunt avec le dit M.
Wm Ramsay, C. L. moyennant une Commission
de \$550 Cinq Cent Cinquante Charities courants
Lequel s'oblige pour la dite somme de négocier
les dites Dépenses au Pair, de faire les frais

05

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

de Réglemens, Publication, Impression et
Sanction du dit Règlement par son Excellence
le Lieutenant Gouverneur, de la Province de Québec
l'avisement et l'examen de l'avis seront
aussi à la charge dit L'opérateur.

Sur la Question ayant été longuement
discutée, et mûrement considérée.

C'est pourquoi il ont été avant l'opérateur
de soumettre la ~~Proposition~~ suivante,
Qui il soit résolu.

Que pour faire face au paiement de la Part
de cette Municipalité dans la dette de la cir-
conscription Municipale de la Cité St. Louis,
Il est devenu nécessaire et avant l'opérateur
de contracter un emprunt au montant
de Sept Mille Châques (\$7000.00).

En conséquence, ce conseil est d'opinion d'ac-
corder des Dépenses au montant de Sept Mille
Châques (\$7000.00) portant intérêt à Sept et demi
pour cent (7 1/2%) payable semestriellement
et d'avance, Lesquelles Dépenses seront racheta-
bles comme suit, à savoir:

Mille Châques (\$1000.00) au 1^{er} Octobre Mil huit cent
Quatre-vingt-trois (1883) et ainsi continuer à
racheter Mille Châques (\$1000.00) par année
pendant Sept années consécutives à compter
de cette dernière date Mil huit cent Quatre-vingt

La première année

C'est à dire le 1^{er} Octobre

ainsi pour le 1^{er} Octobre Mil huit cent soixante-dix
(1879) C'est à dire le Conseil devra payer pour
l'intérêt, Douze cent Châques (\$1200.00)
pour la seconde année, c'est à dire Mil huit
cent quatre-vingt ⁽¹⁸⁸⁰⁾ pour l'intérêt, Douze cent
Châques (\$1200.00)

Pour la troisième année, Mil huit cent quatre
vingt-un (1881) pour l'intérêt, Douze cent Châques
(\$1200.00)

Pour

105

P228/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

Pour la quatrième année, Mil huit cent quatre
vingt deux (1882) pour l'Intérêt Douze Cent Charles
(\$1200.00)

Pour la cinquième année, Mil huit cent quatre
vingt trois (1883) pour l'Intérêt Douze Cent Charles
(\$1200.00) et Mille Charles (\$1000.00) pour le Rachat
de la Première Dette ou Coupons de Mille Charles
(\$1000.00)

Pour la sixième année, Mil huit cent quatre
vingt quatre (1884) Onze Cent vingt cinq Charles (\$1125.00)
pour l'Intérêt, et Mille Charles (\$1000.00) pour le
Rachat de la Seconde Dette ou Coupons de Mille
Charles (\$1000.00)

Pour la septième année, Mil huit cent quatre
vingt cinq (1885) Mille cinquante Charles (\$1500.00)
pour l'Intérêt et Mille Charles (\$1000.00) pour le
Rachat de la Troisième Dette ou Coupons
de Mille Charles (\$1000.00)

Pour la huitième année, Mil huit cent quatre
vingt six (1886) Neuf Cent cinquante quatre Charles
(\$954.00) pour l'Intérêt, et Mille Charles (\$1000.00)
pour le Rachat de la quatrième Dette ou Coupons
de Mille Charles (\$1000.00)

Pour la neuvième année, Mil huit cent quatre
vingt sept (1887) Neuf Cent Charles (\$900.00) pour
l'Intérêt, et Mille Charles (\$1000.00) pour le Rachat
de la cinquième Dette ou Coupons de Mille
Charles (\$1000.00)

Pour la dixième année, Mil huit cent quatre
vingt huit (1888) huit cent vingt cinq Charles (\$825.00)
pour l'Intérêt, et Mille Charles (\$1000.00) pour le Rachat
de la sixième Dette ou Coupons de Mille
Charles (\$1000.00)

Pour la onzième année, Mil huit cent quatre
vingt neuf (1889) Sept cent cinquante Charles (\$750.00)
pour l'Intérêt et Mille Charles (\$1000.00) pour le Rachat de la
Septième Dette ou Coupons de Mille Charles (\$1000.00)

Pour

11

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

Rapport
de
L'Assemblée
Générale
des
Nouveaux 1878

0 8

P28/B2,10

1 2 3 4 5 6 7 8

Province de Québec
Municipalité du Village de S^t Louis du
N^o 1^{er} End, Paroisse de L'Enfant Jésus
Comté Hochelaga -

A une Session générale & extraordinaire du
Conseil Municipal du Village de S^t Louis
du N^o 1^{er} End, Paroisse de L'Enfant Jésus
Comté Hochelaga tenue dans le cote vacant
de la maison de M. Paschal Hebert Secou-
te sur l'aris S^t Laurent Samedi le sixiè-
me jour du mois d'Avril mil huit cent
soixante et dix huit à dix heures du ma-
tin, conformément aux dispositions du
code Municipal de la Province de Québec,
à laquelle session sont présents Messieurs
les Conseillers David Fargat Député, Joseph
Belanger fils Antoine Leclaire, François
Brézéau, George Annot père, Isaac Lhlan,
Césaire Leclaire fils formant le quorum
du Conseil.

M. Joseph Belanger fils est appelé à prési-
der cette assemblée.

Messieurs les Conseillers ont prêté serment
* il est résolu d'office requit par les dispositions du code
* à l'unanimité Municipal de la Province de Québec.

Il fut résolu à l'unanimité
sur motion de M. le Conseiller David Fas-
get Député secondé par M. le Conseiller Geo-
ge Annot père, que M. J. C. Belanger soit
nommé Secrétaire Pro tempore

Sur motion de M. le Conseiller Isaac Lhlan
secondé par M. le Conseiller David Fargat
Député, que M. Antoine Leclaire soit nom-
mé Maire de cette Municipalité

M. Le Maire a prêté serment d'office requit
par les dispositions du Code Municipal
de

119

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

de la Province de Québec.
M. le Maire prend le fait et le cause
M. le Conseiller Isaac Leblanc secondé par
M. le Conseiller David Forget Député fait
motion que L. O. Bélanger soit chargé
de donner avis public Dimanche prochain
à l'issue du service divin du matin deman-
dant des applications pour la charge de se-
crétaire Trésorier, les dites applications de-
vant être faite par des personnes résidant
dans cette Municipalité

Adopté à l'unanimité
Il fut résolu à l'unanimité
sur motion de M. le Conseiller Isaac Le-
blanc secondé par M. le Conseiller George
Amiot père que M. Moïse Bastien soit
chargé de transporter tous les papiers de
cette Municipalité chez M. François Bra-
zeau pour y être peinture par M. Moïse
Bastien.

Il fut résolu à l'unanimité
sur motion de M. le Conseiller David For-
get Député secondé par M. le Conseiller
Joseph Bélanger fils que M. le Maire
soit autorisé à signer des bons en fa-
neur des personnes qui ont travaillé
dans les puits de la rue Robine

Il fut résolu à l'unanimité
sur motion de M. le Conseiller Joseph Bélan-
ger fils secondé par M. le Conseiller Fran-
çois Brazeau que M. Moïse Bastien soit
chargé d'aller à la Corporation du Village de la
Côte St. Louis pour se procurer les vitres
nécessaires pour réparer les fontaines -
M. le Conseiller Césaire Leclaire fils proposé
secondé par M. le Conseiller Joseph Bélan-
ger

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

ger fils que Mr. Maïse Bastien soit char-
gé d'agir comme Constable jusqu'à nou-
vel ordre

Adapté à l'unanimité
Il fut résolu à l'unanimité
sur motion de M. le Conseiller David
Hargre Depati secondé par M. le Conseiller
Ysaïe Leblanc qu'un vote de remerciement
soit voté à Joseph Chartrand Ec. Notaire
pour les services qu'il a rendu à cette Muni-
cipalité comme Président de l'Élection
des Conseillers et pour les services qu'il a
rendu à cette séance

Il est enfin résolu à l'unanimité
sur motion de M. le Conseiller David Har-
gre Depati secondé par M. le Conseiller
Joseph Bélanger fils que la présente séan-
ce soit ajournée à Samedi le huit courant
à sept heures et demie du soir pour la dépi-
che des affaires

M. le Maire lève la séance

Deux mots de réponse
Ton renvoi en marge est bon

Antoine Leclair

Partrésigné
J. O. Bélanger
Secrétaire Protempore

P228/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

Procès Verbal
de la
Séance du 6 Août
1878. Signé
Contre signé
A. Lelain
L. Belanger
Sec. Pro-Tempore

12

P28/B2,10



Municipalité du Village de St. Louis du Mile. East
dans le Comté d'Nochelaga. 8 Février 1879

A. S^r Honorable
Fr. G. Marchand
Secrétaire Provincial
Québec

Monsieur J'ai l'honneur de vous infor-
- mer qu'à une Assemblée publique des Electeurs de
notre Municipalité tenue le 13 Janvier dernier (1879)
M. M. Antoine Lelaine, Fongeron + Joseph Michel
Belanger Boulanger ont été élus Conseillers sur une
Division de Voie de 50 cotes 2.

Je dois vous informer de plus qu'après
avoir siégé une fois ces Messieurs ont eu devoir résigner
ce à quoi notre Conseil a accédé en acceptant la
résignation.

Maintenant une requête faite et
signée par les deux tiers des Electeurs de la Municipalité
- a été déposée en mon Bureau, demandant au
Conseil qu'il veuille bien nommer de nouveau ces
Mêmes

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

114
Mêmes personnes à la charge de Conseillers.

Les raisons apportées par les Requirants sont que ces personnes possèdent la confiance et l'estime générale du public et qu'elles sont disposées présentement à agir comme Conseillers.

Comme notre Conseil n'a pas l'intention de procéder au remplacement des deux Conseillers manquants. Je prends la liberté de vous adresser une copie de la Requête qui m'a été laissée pour notre Conseil et de vous informer que la vacance eue par la résignation de ces deux Conseillers expire Lundi le 10 courant.

Veuillez être assuré que notre Conseil ne procédera pas à remplir la vacance et qu'il se repose sur Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour faire cette nomination.

Veuillez de plus croire que le désir général est que M. M. Antoine Leclair, Forgeon et Joseph Michel Belanger Roulangier soient nommés Conseillers Municipaux du Village de St-Louis du Mile-End. dans le Comté d'Nochela.
- ga.

V'ai l'honneur d'être
Monsieur le Ministre
Vos très dévotés serviteurs
Pami David J. P.
Secrétaire Trésorier

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

Rapport

Messieurs A. Gaudry. J. Lefrançois. Ed. Guilleault Les.
Belanger Les. Faucher. S. Villeneuve.
Conseillers Municipaux
Et.

Son Honneur le Maire
Et

Messieurs les Conseillers Municipaux du Village de
St. Louis du Mile-End.

Messieurs.

Ont l'Honneur de faire rapport qu'ils se sont
réunis en assemblée privée. Mercredi soir vingt deux
Avril mil huit cent quatre vingt deux, sous la prési-
dence de M. Gaudry Sec.

Ils ont examiné la demande du Conseil Muni-
cipal du Village de St. Jean Baptiste par son secrétaire
de soumettre une certaine somme pour acheter
un tétragrape d'alarme du terrain de l'Exposition à
la Station de pompe du dit Village St. Jean Baptiste
lequel a été demandé au dit Conseil de St. Jean Baptiste
par le Comité de l'Exposition à l'effet de secourir les
bâties élevés sur le dit terrain de l'Exposition en cas
d'incendie.

C'est pourquoi après mûre considération ils suggèrent
qu'une somme de vingt quatre soit votée à cet effet
par ce conseil.

Ils ont aussi examiné trois vestes à eux
présentées pour l'usage des lampes de la Salle du Conseil.

C'est pourquoi ils suggèrent que le secrétaire soit
chargé d'acheter ces vestes.

Le tout humblement soumis

Amable Gaudry
Président

15

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

Rapport
de
L'Assemblée privée
du
22. Aout 1882

16

P28/B2,10



Rapport

de Messieurs. A. Gaudy, Jos. Fournier, S. Villeneuve
et J. L. Lefrançois.

Conseillers Municipaux

M

Son Honneur le Maire

Et

Messieurs les Conseillers Municipaux du Village
de St. Louis du Mile. Nord.

Messieurs

Ont l'honneur de faire rapport qu'ils
se sont réunis en assemblée privée, le jeudi Vingt cinq
Janvier mil huit cent quatre vingt deux, sous la Présidence
de A. Gaudy &c.

Ils ont examinés la décision prise dans la dernière
Assemblée de Mardi soir Vingt deux Courant. con-
cernant M. Leclaire,

C'est pourquoy après une délibération ils ont suggéré
que le Secrétaire Lecomte soit chargé d'écrire au dit
M. Leclaire, que pour éviter tout contredit il lui
fausse en devoir de payer l'homme que le Conseil lui a
envoyé pour le garder, sinon le Conseil sera forcé de
le saisir,

Ils ont aussi examinés l'opportunité de faire
fermer les Auberges le Dimanche

C'est pourquoy ils suggèrent que le Secrétaire Lecomte
soit chargé d'écrire aux Intendants de ce Village
une copie de la Clause de l'Acte des Licences telle
qu'appendice, concernant la fermeture des Auberges
le Dimanche et les informés que tous ceux qui en
se conformeront pas à cette Clause, n'attendent
point de ces Intendants de ce Conseil pour obtenir leur
licence pour l'année qui sera commencée au 1^{er} Mai
Prochain

Le tout Humblement soumis.

Amable Gaudy, Président

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

25 Janvier 1883
Rapport
de
l'Assemblée Privée
du
Conseil

18

P28/B2,10

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Province;
de Québec

Rapport

de
Messieurs A. Gaudry, Sr. Belanger fils, Sr. Jounin St. Beauchamp
P. Villeneuve et Sr. Allard. Ed. Gauthier.

Conseillers Municipaux

A

Son Honneur le Maire
Et

Messieurs les Conseillers Municipaux du Village de St. Louis du
Grille-Ind.

Messieurs

Ont l'honneur de faire rapport qu'ils se sont réunis en assemblée, privés ou Comité, le mardi soir dix sept dernière jour du mois d'Avril mil huit cent quatre vingt deux, immédiatement après la session spéciale tenue ce jour, sous la présidence de A. Gaudry Ec.

Qu'ils ont examinés la question suggérée par M. Hon. L. Beau-
dun pour remplacer les arbres qui sont morts dans le parc au face
de l'Eglise de cette paroisse.

Qu'ils ont à cet effet examinés le prix demandé par M. Ch.
Cobbeille pour remplacer ces dits arbres. Le dit M. Cobbeille dit
qu'il se chargera de remplacer ces arbres, les arrosés et conséquem-
ment les garantir, pour le prix de deux piastres par arbre.

C'est pourquoi après considération ils suggèrent que le dit
M. Cobbeille soit chargé de remplacer ces arbres, pour le prix
demandé, à condition qu'il garantisse ces arbres, lesquels devront
être des plaines.

Le tout Humblement soumis
Amable Gaudry
Président

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

23 Avril 1883
Rapport
de
l'Assemblée privée
de ce
Conseil

20

P28/B2,10



EXTRAIT

Des Minutes d'une Assemblée du Comité d'annexion
Tenue le 14 avril 1886

Résolu que le préfet de la cité soit requis de
se mettre en communication avec les
municipalités environnantes et de leur
donner avis de la nomination des comités,
et de leur demander si elles consentent à
s'annexer et à quelles conditions; et en cas
où elles seraient favorablement disposées,
cette annexion d'annexer en état de l'étendue
de leur territoire, population, revenu et
dépenses, de leur dette, si elles en ont,
du taux de l'impôt, des exemptions de
l'impôt, s'il y en a, de la valeur im-
mobilier, des travaux publics et des bâtiments,
et enfin de nommer des délégués avec
mission de s'aboucher avec le Comité.

(attesté)

Ch. Haetruye
Greffier de la Cité

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

17 Avril 1886
Lettre
des
Greffier de la
Cité de
Montréal



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville
Montréal 17 avril 1886

Monsieur

J'ai l'honneur de vous transmettre
sous ce pli, un extrait des minutes d'une
assemblée du Comité d'arrondissement
tenue le 14 avril courant

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très-obéissant serviteur

Municipalité de

St-Henri du Nord - Est

Clément Gougeon

Greffier de la Cité

222

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

Extrait des Minutes

A une assemblée des Syndics de la Commission des chemins à Barrières de Montréal, tenue en leur bureau, n° 180 rue St-Jacques, Jeudi le 21 Avril 1904, à deux heures P.M.

Le Secrétaire dit que Mr Vincent le Secrétaire-Trésorier de la Ville St-Henri de Mile End lui a téléphoné au commencement de la semaine que le conseil était prêt à terminer l'achat de la balasse du chemin de la Commission qui se trouve encore sur le territoire de la dite Ville, suivant le plan qui en a été fait à l'exception de la partie en face du traic cané qui n'est pas située sur leur territoire.

Le Secrétaire produit le plan ³⁵¹ en question et une lettre de Mr Casgrain en date de ce jour 21 avril courant, disant que cette partie des chemins vis-à-vis le traic cané, appartient comme le reste à la ville.

Le Secrétaire reçoit instruction d'informer le dit conseil que la partie du chemin en question qui est situé, pour la moitié, sur son territoire, devra être comprise dans le marché en perspective.

Vraie Copie

R. M. Desjardins
Sec. Trés.

1904

23

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

24

EXTRACT from the Minutes of the Council of the City of Montreal, adjourned special meeting, Thursday, seventh day of May, one thousand eight hundred and ninety-six.

-&-

-&-

-&-

Submitted and read a report from the Road Committee authorizing the Town of St. Louis to allow Mr. Leandre Demers to drain his property on Hutchison street, Outremont into their sewer in Edward Charles street.

TO THE CITY OF MONTREAL :-

THE ROAD COMMITTEE

RESPECTFULLY REPORT :-

0977

That they have considered the accompanying petition of Mr. Leandre Demers as well as the extract from the minutes of a meeting of the Council of the Town of St. Louis and the report of the City Surveyor hereunto annexed and after due deliberation Your Committee recommend that the Corporation of the Town of St. Louis be granted permission to allow said Leandre Demers to drain his property in Hutchison street into their sewer in Edward Charles street. Your Committee further recommend that this permission be not considered as an allowance to the Municipality of Outremont to connect its drains with the sewers of the Town of St. Louis, and therefore that the said Town of St. Louis shall not be held to pay the balance due to the City of Montreal for the privilege of draining into the City sewers as per agreement

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

25

of date the 24th. June 1892 on account of the permission here-
by granted to said Town of St. Louis by this recommendation
and that this permission shall not be considered as in any
way interfering with said agreement.

The whole nevertheless respectfully submitted.

(Signed)	R. Prefontaine
Committee Room	Jos. Brunet
City Hall	R. Turner
Montreal, 6th May 1896	G. Renault

ON MOTION OF ALDERMAN PREFONTAINE

SECONDED BY ALDERMAN TURNER

it was,-

RESOLVED:-

That said report be received and adopted.

(C e r t i f i e d)



City Clerk.

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

(Documents annexed)

CITY SURVEYORS OFFICE

Montreal, April 29th 1896.

To the Chairman and Members of the Road Committee:-

Gentlemen:-

In regard to the application made to your Committee at its last meeting by Mr. Demers of Outremont for permission to drain into the town of St. Louis sewers, I beg to report:-

The accompanying Resolution of the Town of St. Louis (formerly village of St. Louis du Mile End) refers to an agreement with reference to drainage and sewerage between the City of Montreal, the Town of Cote St. Louis and the Village of St. Louis du Mile End, passed before O. Marin N.P. 24th. June 1892, in which agreement the 11th. clause sets forth that,

"The said Corporation of St. Louis du Mile End shall pay to the City of Montreal for the privilege of draining off its lands through the sewers of said City as aforesaid, the sum of Four thousand One hundred and Forty Five dollars (\$4,145.00) to be paid as follows; one half or Two thousand and Seventy two dollars and Fifty cents, (\$2,072.50) at the execution of these presents and the other half in ten years (10) from this date with interest at 6% per annum from said date payable yearly at the Office of the Treasurer of said City. But in case the said Corporation of St. Louis du Mile End should allow the Municipality of Outremont to connect its

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

27

"drains with the formers sewers before the end of the ten
"years, it will be bound to pay the said balance to the said
"City of Montreal so soon as the connection of the sewers
"shall have been made."

If therefore the City allows Mr. Demers of Outremont
to connect with the sewer in question they will have to waive
their right to enforce this agreement; but there is nothing
to prevent the town of Cote St. Louis from giving this permis-
sion except their ~~un~~ unwillingness to pay the balance of the
sum agreed upon.

I attach herewith a plan showing the location of
Mr. Demer's property in Outremont and the sewers of Edward
Charles street and Park Avenue connected with those of the
City on Mount Royal Avenue, St. Hubert and Mary Anne streets,
according to the above mentioned agreement.

I am,

Yours truly,

(Signed) John R. Barlow

Deputy City Surveyor.

Ville de St. Louis.

Comté d'Hochelaga.

St. Louis 8 Avril 1896.

Extrait des Minutes et délibérations du Conseil Municipa-
pal de la Ville de St. Louis, adopté à sa session du septième
jour d'Avril, mil huit cent quatre vingt seize.

RESOLU:- Que cette Corporation permette à M. Léandre Demers
d'égoutter ses propriétés de la rue Hutchison dans l'égout de

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

2 8

la rue Edouard Charles, pourvu que la Cité de Montreal, n'exige pas de cette ville le montant stipulé dans l'engagement convenu entre la dite Cité et cette Ville. Et permettant de drainer dans les égouts de la Cité de Montréal.

(Signé) L. Villeneuve
Maire

(Contrésigné) A. F. Vincent
Secrétaire Trésorier

(Signé)
Extrait certifié, A. F. Vincent

(Secrétaire Trésorier.)

(C e r t i f i é)

L. O. David

Greffier de la Cité.

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

2 9

Ville de Saint-Louis, 10 sept 1907.

A MESSIEURS LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE SAINT-LOUIS.

MESSIEURS :---

Ayant été nommé **MEMBRE DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS**, en vertu d'une résolution en date du 2 juillet 1907, pour représenter notre ville à la septième convention annuelle de **L'UNION DES MUNICIPALITES CANADIENNES**, tenue à Fort William et Fort Arthur du 12 au 16 août dernier, nous avons bien l'honneur de vous soumettre un rapport sur le travail efficace accompli à cette convention qui a été des plus intéressantes.

Les neuf provinces, composant la Paissance de Canada, étaient représentées par un total de 100 délégués et des questions de la plus haute importance touchant l'administration des villes et des municipalités y ont été étudiées. Plusieurs études sur l'administration civique ont été données et permettez-nous de vous citer celles de certains délégués se rapportant aux sujets suivants:--

MUNICIPALISATION DE L'ELECTRICITE, par le Maire Scott d'Ottawa.
Administration des villes par un BUREAU DE COMMISSAIRES, PAR LE Maire d'Edmonton, Alberta.

Le Maire Robb de Valleyfield, nous a lu un rapport détaillé sur le fonctionnement du service d'éclairage à l'électricité dans sa propre ville.

Le conseiller Ward de Toronto, avait un joli travail concernant le contrôle des différents services d'utilité publique, par les villes.

Des résolutions ont été adoptées par lesquelles l'union va prier les gouvernements provinciaux de faire déterminer, par des experts compétents, le prix de l'énergie électrique, soit comme pouvoir moteur ou lumière, et autres utilités publiques.

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

Une résolution priant le gouvernement fédéral de laisser aux municipalités le droit de localiser la pose des poteaux servant pour les fils télégraphiques et les fils téléphoniques a aussi été adoptée.

Plusieurs autres résolutions d'importance analogue ont été approuvées et les délibérations complètes de la convention seront publiées dans le numéro d'octobre prochain du journal officiel de L'UNION DES MUNICIPALITES CANADIENNES. Nous avons demandé au Rédacteur de vouloir bien adresser plusieurs exemplaires du numéro d'octobre à notre Hotel-de-Ville.

Nous avons vu que toutes les provinces, excepté celle de Québec, chose que nous avons regretté, avaient organisé des UNIONS PROVINCIALES afin de protéger les intérêts municipaux devant les législatures respectives, et des rapports élaborés sur leurs opérations de l'année ont été soumis.

L'union des municipalités canadiennes est à présent formée en UNION FEDERALE, ce qui veut dire que les présidents et secrétaires des unions provinciales en font partie, et le lieu de réunions choisies pour les futures séances est la ville d'Ottawa. A l'avenir, les unions provinciales auront leurs conventions annuelles dans leurs provinces respectives.

Constatant le besoin de fonder une union pour notre province, nous avons eu l'occasion d'en causer avec les délégués de Montréal, de Valleyfield, de Westmount, et autres villes de la dite province, et tous sont d'opinion que ce serait désirable et ce n'est dire même que ce serait une nécessité d'organiser une telle UNION. L'échevin L.A. Lapointe, délégué de Montréal, veut bien prendre l'initiative en adressant une lettre circulaire aux diverses cités, villes et municipalités de la province afin de connaître leur impression sur cette question et voir à la formation, à une époque rapprochée, de L'UNION DES MUNICIPALITES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

30

P28/B2,10

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

Pendant notre séjour dans les villes de Fort Arthur et de Fort-William, nous avons été l'objet d'une réception des plus courtoises et les échevins de ces deux villes ont été très dévoués et empressés à nous faire visiter les industries et les services publics qui nous paraissent être dans une grande prospérité.

Laissez-nous vous dire que Fort-Arthur et Fort William possèdent elles mêmes leur installation électrique, leurs tramways, leur aqueduc et même leur téléphones. D'après un rapport donné par l'ex-maire Emm. Byke, de Fort-William, ces divers systèmes donnent satisfaction générale.

Nous déposons avec ce rapport des imprimés qui nous ont été gracieusement fournis par les officiers de ces villes, qui vous mettront au courant de leur administration.

Pour conclure nous devons dire que cette Union des municipalités a déjà fait et fera encore beaucoup de bien à nos villes en sauve-gardant leurs droits devant les gouvernements et nous ne pouvons qu'encourager les différentes municipalités de notre province à y envoyer des délégués aux futures conventions.

La ville de Saint-Louis l'honneur de voir son Maire, comme deuxième vice-président, représentant la province de Québec à l'Union Fédérale, pour 1907-08.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

C. Béliveau
-----MAIRE.

J. L. Bérubé
-----CONSEILLER
DELEGUES DE LA VILLE DE ST-LOUIS.

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

Réunions : SALLE DE LA BANQUE DES MARCHANDS
Coin des rues Laurier et Saint-Laurent
VILLE SAINT-LOUIS

..ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES..

Assemblées : Les 2e et 4e mercredis
de chaque mois, à 8 hrs p. m.

COUR VILLE-MARIE No 112

M. l'abbé C. G. VILLENEUVE, Chapelain,
M. GINGRAS, Député Haut Chef Ranger.
M. C. E. OLIVIER, Chef Ranger,
M. A. LAMARCHE, Vice Chef Ranger,
M. J. B. CARMEL, Secrétaire-Archiviste,
~~M. P. ST-JULIEN~~, Secrétaire-Financier,
M. P. A. ARBOUR, Trésorier,
M. J. A. ROULEAU, Médecin-Examineur.



1237, rue St-Dominique, Ville St-Louis, Tél. Bell Est 943.
Parc Terminal, Qué, Tél. Bell Est 2137.
230, LaGauchetière-Est, Montréal, Tél. Bell Main 333.
1910, Boulevard St-Laurent Ville St-Louis, Tél. Bell Est 3196.
27, rue Beuther, Montréal, Tél. Bell Main 4804.
1425, Ave Hôtel-de-Ville Ville St-Louis, Tél. Bell Est 4395.
670, Boulevard St-Joseph, Ville St-Louis, Tél. Bell Main 2528.
699, rue Mont-Royal, Ville St-Louis, Tél. Bell Est 1491.

Montréal, 14 oct., 1908.

Extrait des minutes d'une assemblée
régulière de la Cour Ville-Marie No. 112, O.F.C.
tenue le 14 octobre, 1908.

" Proposé par fr. R. Valiquet, secondé
par fr. Méd. J. Roubeau, que cette Cour
pait la première occasion qui lui
est offerte pour remercier le Conseil
de Ville de St-Louis, qui a si généreusement
contribué au succès de son
Concert boucané du 24 septembre.
Que cette Cour remercie tout particu-
lièrement son honneur le Maire Turcotte et les
autres membres du Conseil qui sont égale-
ment fins forestiers et qui ont fourni
largement pour le plus grand bien
de notre fête.
Que copie des présentes soit adressée
au Conseil de Ville de St-Louis "

Vrai copie
J. Carmel
Sec. Arch.

P228/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

Province of Quebec
Municipality of Montreal

Extracts of the minutes of the
meeting of Municipal Council of the
City of Montreal held on ~~Monday~~ ^{Tuesday}
the third day of April 1888

Resolved

Moved by Councillor Cook and
seconded by Councillor Joye

That the lands offered for the
making St Louis street by the proprietors
be accepted on the following conditions
viz That they the said proprietors
lay out the said street at least eighty
feet (80) wide from on both sides and
macadamize the said street at least
twenty feet (20) the whole to be done at
their the proprietors expense

Carried unanimously

Moved by Councillor Inglis
and seconded by Councillor Hall

That this council expropriate
Mr Bunnor property if necessary for the
purpose St Louis street and that the
Mayor and Secretary Treasurer be authorized
to sign and accept the property in
accordance with the plan submitted
by Mrs H. M. Perrault under the date
of April third eighteen hundred and
eighty eight

over

33

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

signed Rob. Reid
Mayor
George Cooke
Secretary, Treasurer

I hereby certify that this is a
true copy of the proceeding that took
place on Tuesday the 3rd April 1888
George Cooke

E 4

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

3 Avril 1888
Copie de la
Résolution du
Conseil d'Étremont

3 5

P28/B2,10



Province of Quebec
Municipality of Montreal

Extracts of the minutes of the
meeting of Municipal Council of the
Village of Montreal held on ~~Monday~~ ^{Tuesday}
the third day of April 1888

Resolved

Moved by Councillor Cooke and
seconded by Councillor Joye

That the lands offered for the
making of St Louis street by the proprietors
be accepted on the following conditions
viz That they the said proprietors
lay out the said street at least eighty
feet (80) wide from on both sides and
macadamize the said street at least
twenty feet (20) the whole to be done at
their the proprietors expense

Carried unanimously

Moved by Councillor Inglis
and seconded by Councillor Hall

That this council appropriate
for Bureau property if necessary for the
purpose of St Louis street and that the
Mayor and Secretary Treasurer be authorized
to sign and accept the property in
accordance with the plan submitted
by Mr H. M. Perrault under the date
of April third eighteen hundred and
eighty-eight

over

35

REPRISÉ

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

signed Rob. Reid
Mayor
George Cooke
Secretary, Council

I hereby certify that this is a
true copy of the proceeding that took
place on Tuesday the 3rd April 1888
George Cooke

35

REPRISE

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8

3 Avril 1888
Copie de la
Résolution du
Conseil d'athamont

3 5

REPRISE

P28/B2,10

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

VILLE DE ST. LOUIS COMTE D'HOCHELAGA

CONVENTION entre la Ville de St. Louis, représentée
par C. Gélinas, Maire, et à A. F. Vincent Secrétaire Trésorier.

Partie de première part

&

The Eastern Township Nursery^{Co} représentée par
Patrick J. Darcy, Gérant.

Partie de seconde part

Lesquelles parties, ont convenu ce qui suit, savoir:-

La partie de seconde part s'engage de livrer
dans la Ville de St. Louis, à des endroits fixés par le Conseil,
trois-cents (300) arbres dit "Silver Maples" ou plus, de
deux pouces (2") à deux pouces et un quart (2 $\frac{1}{4}$ ") de diamètre,
à une hauteur de douze pouces (12") du sol, ayant de bonnes
têtes et d'une hauteur de dix à douze pieds (10' à 12'), les
dits arbres garantis pour un an et vingt pour cent (20%)
du coût devant rester entre les mains de la Corporation,
pendant la dite espace d'un an, comme garantie, que la dite
partie de seconde part remplacera, à moitié prix, les arbres
qui ne reprendront pas, et ce au prix de soixante et quinze
cents (.75cts.) chacun.

Au cas où la Corporation, voudrait avoir des arbres
de plus grosses dimensions, je m'engage à leur en fournir
de deux pouces et un quart (2 $\frac{1}{4}$ ") à deux pouces et demie (2 $\frac{1}{2}$ "),
de diamètre à raison de quatre-vingt cents (.80cts.) chacun,
et aux conditions ci-haut mentionnées.

La partie de première part, s'engage de payer

pour

2000

2000

3 5

REPRISE

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

pour les dits arbres, de deux pouces (2") à deux pouces et un quart (2 1/4"), soixante et quinze cents chacun (.75cts.) et quatre-vingt cents (.80cts) pour ceux de deux pouces et un quart (2 1/4") à deux pouces et demie (2 1/2"), aux conditions ci-dessus mentionnées, avec la retenue de vingt pour cent (20%), tel qu'énuméré, pourvu que les arbres soient fournis à la demande de la Corporation.

Signé en duplicata, à la Ville de St. Louis, ce

14^{me} jour du mois de Avril 1903.

Partie de première part(

C. G. Gilmassaire
Maire

A. J. K... ..
Sec. Trés.

Partie de seconde part(

Eastern Township Nursery Co.

per P. J. Darcy Mgr
Gérant

1 1/2	15 + 48 + 7 =	65	54	60	
1 3/4	83 + 65	148	128	65	
2	74 + 17	91	91	75	
2 1/4	14 + 1	15	15	} 80	74 = 80
2 1/2	8 + 1	9	9		91 = 75
		328	299.		128 = 65
			891		54 = 50
			222.75		

REPRISE

P28/B2,10

1
2
3
4
5
6
7
8



Dict. C. E. F.

Bureau du Secrétaire Trésorier
Hotel de Ville.

Téléphone Bell, Est 1556.

DeLorimier, le 30 janvier 1905

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un extrait des minutes d'une session du Conseil Municipal du Village de DeLorimier, tenue le vingt-sept janvier courant, et de vous informer que vous êtes cordialement invité à assister, avec un ou plusieurs délégués de votre municipalité, à l'assemblée des représentants du Comté d'Hochelaga, qui doit avoir lieu à l'Hôtel de Ville de DeLorimier (coin Mont-Royal et Chaussé), samedi, le onzième jour de février prochain, à deux heures p. m., pour étudier le projet de division du Comté d'Hochelaga.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. J. Rouffe
Secrétaire-Trésorier.

A M. Joseph Rouffe, Maire de la
Ville St Louis.

5229

REPRISE

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8

EXTRAIT

des Minutes d'une session spéciale
du Conseil municipal du Village de DeLorimier, tenue le
27 Janvier 1905

Il est ordonné et statué par résolution du Conseil, comme suit:

Attendu que la population du Comté d'Hochelaga est maintenant d'au delà cent cinquante mille âmes et qu'elle doit à bref délai s'accroître encore considérablement, vu l'établissement dans les limites du Comté de nombreuses et immenses usines, entr'autres celles du Pacifique Canadien et de la Compagnie "Montreal Locomotive Works";

Attendu que le dit Comté d'Hochelaga, par sa population (trois fois plus considérable que celle d'aucun autre comté de la Province), par son étendue et par la diversité d'intérêts de ses habitants, devrait actuellement être divisé;

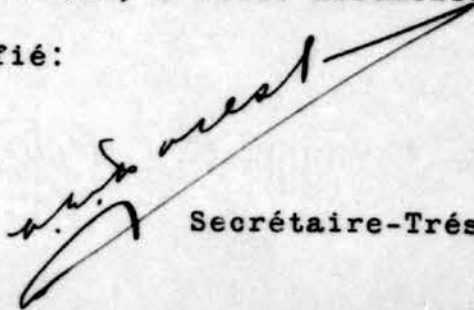
Attendu, par conséquent, qu'il est d'intérêt public que cette division ait lieu le plus tôt possible;

Il est résolu:

1o Que ce Conseil, désirant pour les raisons susmentionnées hâter et faciliter la division du dit Comté d'Hochelaga, convoque pour samedi, le onzième jour du mois de février prochain, une assemblée des représentants de toutes les parties intéressées; cette assemblée devant être tenue à l'Hôtel de Ville de DeLorimier à deux heures de l'après-midi.

2o Que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction d'adresser copie de la présente à tous les Conseils municipaux du comté, à M. Jérémie L. Décarie, M. P. P., ainsi qu'aux échevins de Montréal représentant les quartiers situés dans le comté, les invitant à assister ou à se faire représenter, suivant le cas, à cette assemblée.

Certifié:


Secrétaire-Trésorier.

P28/B2,10

1

2

3

4

5

6

7

8